

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

Date de convocation**11 décembre 2025**

**Développement économique
– ZA des Vinays – Marché de
travaux – Dernière tranche
d'aménagement**

**N° de la délibération
2025-816**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRENCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2113-10 et R.2113-11 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le marché « travaux d'aménagement de la ZAC des Vinays à Pont de l'Isère » notifié en novembre 2015 a été résilié en juin 2025 en raison de la modification de la teneur des travaux restant à réaliser et ce, conformément à l'article L.2195-6 du code de la commande publique, prévoyant que lorsque le contrat ne peut être poursuivi sans qu'une nouvelle procédure de passation ne s'impose, l'acheteur peut résilier le marché et en vertu de l'article L.2112.-5 du CCP qui prévoit que la durée du marché est définie en tenant compte de la nature des prestations et de la nécessité d'une remise en concurrence périodique,

Considérant en effet que le parking mutualisé pour les poids lourds et le parking mutualisé dédié aux véhicules légers initialement prévus dans la tranche conditionnelle n°1 ne seront pas aménagés par ARCHE AGGLO,

Considérant cependant que les travaux de la dernière tranche d'aménagement de la ZAC devant sa réaliser une nouvelle procédure a été lancée ;

Considérant que la consultation a été engagée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en vertu des articles L.2113-10 et R.2113-11 du Code de la commande publique et à l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 octobre 2025 sur le profil acheteur d'Arche Agglo et au Dauphiné Libéré,

Considérant que cette procédure comportait les caractéristiques substantielles suivantes :

- ✓ Marché de services allotri comme suit :
 - Lot n°1 : terrassements/ Voiries
 - Lot n°2 : Réseaux humides
 - Lot n°3 : Réseaux secs
 - Lot n°4 : Espaces verts / Plantations
- ✓ Marché ordinaire
- ✓ La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'au parfait achèvement des travaux.

Considérant le registre des dépôts ci-dessous :

Lot n° 1

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire
4	DR	06/11/25 à 17:14:26	GUINTOLI 13103 Saint-etienne-d
6	D	07/11/25 à 08:19:04	CHEVAL TP 26300 Bourg-de-peage
9	D	07/11/25 à 10:49:01	ETABLISSEMENT DROME ARDEC 26000 Valence
11	D	07/11/25 à 11:04:36	GUINTOLI 13103 Saint-etienne-d

Lot n° 2

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire
5	D	06/11/25 à 17:49:47	BOISSET T P 26600 Chanos-curson
6	D	07/11/25 à 08:19:04	CHEVAL TP 26300 Bourg-de-peage
10	D	07/11/25 à 10:54:10	SOGEA RHONE-ALPES 26000 Valence
13	D	07/11/25 à 11:05:52	ENTREPRISE GRUAT T.P. 07300 Plats

Lot n° 3

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire
2	D	06/11/25 à 10:35:16	BOISSET T P 26600 Chanos-curson
13	D	07/11/25 à 11:05:52	ENTREPRISE GRUAT T.P. 07300 Plats

Lot n° 4

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire
1	D	06/11/25 à 08:15:00	LES JARDINS DE PROVENCE 07250 Le pouzin
3	D	06/11/25 à 14:39:42	SERPE 34130 Saint-aunes
7	D	07/11/25 à 08:55:50	TERIDEAL TARVEL 69740 Genas
8	D	07/11/25 à 09:23:38	CHEVAL PAYSAGES (ex VALEN 26300 Alixan
12	D	07/11/25 à 11:05:10	TOUTENVERT 38160 Chatte
14	D	07/11/25 à 11:16:44	VALFLORE 26320 Saint-marcel-le

Considérant l'analyse des candidatures et des offres effectuées par le Cabinet BEAUR en qualité de maître d'œuvre conformément aux critères de choix indiqués dans les documents de la consultation à savoir :

- Prix : 40 points
- Valeur technique : 60 points ;

Considérant le rapport d'analyses des offres notant et classant les offres de la manière suivante :

➤ Pour le lot 1 :

Synthèse de l'analyse des offres : notation des offres LOT N°1 : TERRASSEMENTS VOIRIES					
ENTREPRISES	VALEUR TECHNIQUE				TOTAL Valeur technique
	Méthodologie d'exécution	Moyens d'exécution	Planning	Procédés de contrôle, qualité, sécurité, protection environnement	
	sur 20	sur 15	sur 15	sur 10	sur 60
GUINTOLI/BOISSET/ROFFAT/EIFFAGE	15	14	13	8	50
CHEVAL TP (MIGMA)	12	12	13	6	43
COLAS/GRUAT	8	13	15	7	43

PRIX	TOTAL	Classement
sur 40	sur 100	
40,00	90,00	1
28,61	71,61	3
38,71	81,71	2

➤ Pour le lot 2 :

Synthèse de l'analyse des offres : notation des offres LOT N°2 : RESEAUX HUMIDES					
ENTREPRISES	VALEUR TECHNIQUE				TOTAL Valeur technique
	Méthodologie d'exécution	Moyens d'exécution	Planning	Procédés de contrôle, qualité, sécurité, protection environnement	
	sur 20	sur 15	sur 15	sur 10	sur 60
BOISSET TP	14	12	12	7	45
CHEVAL TP	12	12	12	6	42
SOGEA RA	12	10	12	6	40
GRUAT TP	10	13	14	4	41

PRIX	TOTAL	Classement
sur 40	sur 100	
40,00	85,00	1
36,37	78,37	2
35,11	75,11	4
34,75	75,75	3

➤ Pour le lot 3 :

Synthèse de l'analyse des offres : notation des offres LOT N°3 : RESEAUX SECs					
ENTREPRISES	VALEUR TECHNIQUE				TOTAL Valeur technique
	Méthodologie d'exécution	Moyens d'exécution	Planning	Procédés de contrôle, qualité, sécurité, protection environnement	
	sur 20	sur 15	sur 15	sur 10	sur 60
BOISSET TP / SPIE	14	9	8	7	38
GRUAT TP (EIFFAGE)	8	6	13	4	31

PRIX	TOTAL	Classement
sur 40	sur 100	
40,00	78,00	1
34,47	65,47	2

➤ Pour le lot 4 :

Synthèse de l'analyse des offres : notation des offres après questions
LOT N°4 : ESPACES VERTS PLANTATIONS

ENTREPRISES	VALEUR TECHNIQUE					PRIX	TOTAL	Classement
	Méthodologie d'exécution	Moyens d'exécution	Planning	Procédés de contrôle, qualité, sécurité, protection environnement	TOTAL Valeur technique			
	sur 20	sur 15	sur 15	sur 10	sur 60			
JARDINS DE PROVENCE	8	10	5	4	27	38,12	65,12	4
SERPE	12	7	12	2	33	33,10	66,10	3
TERRIDEAL	12	7	11	3	33	23,69	56,69	5
CHEVAL PAYSAGES	16	12	12	6	46	33,91	79,91	1
TOUTENVERT	4	4	11	4	23	30,30	53,30	6
VALFLORE	15	9	8	5	37	40,00	77,00	2

Il est donc proposé d'attribuer le :

- ✓ Lot n°1 : terrassements/ Voiries

Au groupement **GUINTOLI / BOISSET TP / ROFFAT / EIFFAGE (mandataire : GUINTOLI)** situé 66, Route de Beauvallon – 26000 VALENCE pour un montant total de 380 746.22 €HT et un délai global de 50 jours ouvrés période de préparation comprise.

- ✓ Lot n°2 : Réseaux humides

A l'entreprise **BOISSET TP** située 445, route de Tain 26600 CHANOS CURSON pour un montant total de 120 913.50 €HT et un délai global de 55 jours ouvrés période de préparation comprise.

- ✓ Lot n°3 : Réseaux secs

Au groupement **BOISSET TP / SPIE (mandataire : BOISSET TP)** situé 445, route de Tain 26600 CHANOS CURSON pour un montant total de 65 468.81 €HT et un délai global de 45 jours ouvrés période de préparation comprise.

- ✓ Lot n°4 : Espaces verts / Plantations

A l'entreprise **CHEVAL PAYSAGES** située 300 route de Bayanne – 26300 ALIXAN pour un montant total de 92 169.95 € HT et un délai global de 50 jours ouvrés période de préparation comprise.

Considérant l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- ✓ **VALIDE** le rapport d'analyses des offres,
- ✓ **ATTRIBUE** le marché public de travaux de la dernière tranche d'aménagement de la ZAC des Vinays à PONT-DE-L'ISERE :
 - Pour le lot n°1 -terrassements/ Voiries au groupement **GUINTOLI / BOISSET TP / ROFFAT / EIFFAGE**
 - Pour le lot n°2 - Réseaux humides à l'entreprise **BOISSET TP**
 - Pour le lot n°3 -Réseaux secs au groupement **BOISSET TP / SPIE**
 - Pour le lot n°4 - Espaces verts / Plantations à l'entreprise **CHEVAL PAYSAGES**
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que les avenants nécessaires à leur exécution et tout document afférent à la présente délibération ;
- ✓ **IMPUTÉ** la dépense sur les crédits prévus au budget

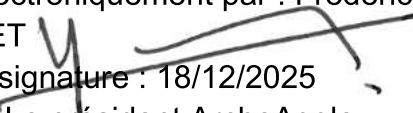
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20251217-DELIB_2025_816-DE



Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET 
Date de signature : 18/12/2025
Qualité : Le président ArcheAgglo